



Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle
02260 LA CAPELLE
tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36
courriel : f.gion@3a-thierache.fr

FICHE TECHNIQUE

PRESCRIPTION POUR LE DEPLACEMENT DE HAIES DANS LE CADRE DE LA BCAE 7

Nom de l'exploitation : Earl Ghekière – 02250
CHEVENNES

GION Françoise – 31 mai 2022

1 Introduction

Dans le cadre de l'évolution des conditions de travail, l'Earl Ghekière envisage la reconfiguration de leur parcellaire. Cette évolution va se traduire par l'arrachage de six haies et de la replantation d'un linéaire supérieur, à ce qui aura été arraché.

Afin de satisfaire au mieux les obligations de replanter une haie de qualité, qui soit en adéquation avec les réglementations et tout particulièrement de la BCAE 7 (conformément à l'Arrêté du 24 avril 2015), l'Earl Ghekière a choisi de solliciter l'accompagnement de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache pour mener à bien ce projet. Françoise GION, Directrice-Animatrice, conseillère en agroforesteries, assure ce conseil.

2 Identification du demandeur

Nom de la société Earl GHEKIERE
Représentée par Mme GHEKIERE Blandine

Adresse : 2 Rue de Sains
Code Postal : 02250 Commune : CHEVENNES
Téléphone : Portable : 06 45 87 94 38
N° Siret : 503 098 915 000 13
N° Pacage : 002158313

L'Earl est composée d'une associée. L'évolution du parcellaire fait à la suite d'un échange de parcelles et à l'autorisation de remettre en terre les prairies reprises.

D'une SAU de 294,36 ha, l'exploitation est orientée culture avec un élevage allaitant. Le linéaire de haies de l'exploitation est de 8905 m. Le déplacement de haies correspond à 9,26%

3 Description du projet

Caractéristique des éléments à arracher :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
BUCILLY	ZC 007	141 m	L	Non	21	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 007	30 m	L	Non	21	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 034	267 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 037	175 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 037	16 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 037	18 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 036	24 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 035	64 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
BUCILLY	ZC 035	90 m	L	Non	18	Haie taillis mixte
TOTAL		825 m				

Le site, ainsi que les haies ne font l'objet d'aucun zonage en assurant leur protection.

Caractéristique des éléments à replanter :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
BUCILLY	ZC 0034 - 0037	906 m	L	Non	18	Haie taillis mixte ou taillis sous futaie
TOTAL		906 m				



Ilot 18 – haies recépées hiver 21-22



Ilot 18 – haies taillis mixtes en limite de l'ilot



Ilot 21 – haie recepée en 21-22



Ilot 21 – haie taillis mixte en limite de l'ilot

Carte n°1 : Plan de situation

EARL GHEKIERE - BUCILLY

Projet de déplacement de haies

Légende

	Alignements d'arbres miloyens
	Haies basses miloyennes
	Haies basses intégrales
	Haies hautes miloyennes
	Haies hautes intégrales
	Haies jeunes
	Haies projet plantation
	Ripisylvies
	Bandes tampons
	Préaires Permanentes
	Terres labourables
	lots



Arcadis
Agriculture
Assonis
Trésorier

2022
Ligence IGN N° 40001065



4 Motivation du demandeur

A la suite d'un échange de parcelle et à l'autorisation de remise en culture, Mr Ghekière souhaite supprimer six reliquats de haies ou haies taillis mixtes sur l'ilot 18 de 13,28 ha et 21 de 8,72 ha, situées à Bucilly. Ces haies se retrouvent dans les parcelles de culture, en travers ou pour certaines trop proches de la limite de la parcelle. Les longueurs supprimées faciliteront la gestion des terres au niveau travail et impact sur le coût de celles-ci au niveau économique et environnemental.

La plantation est prévue sur l'ilot 18, en limite et sur toute la longueur de l'ilot. La haie en devenir sera conduite en taillis mixte ou taillis sous futaie et à terme, elle limitera les risques d'érosion au niveau de la terre. La plantation connectera les haies existantes le long des deux chemins à chaque extrémité de l'ilot. Une des haies arrachées se situe à moins de 130-135 m d'une mare, la plantation quant à elle est à 95-100 m de la mare.

Une fois cet aménagement terminé, d'autres plantations sont en cours de réflexion pour finaliser l'aménagement de ces deux ilots : sur les deux limites de l'ilot 21, dans le prolongement des haies existantes ; et voir dans les ilots, sur toute la longueur entre deux cultures.

5 Travaux à mettre en œuvre

A Plantation

- a) Choix végétal : les haies sont implantées avec des essences champêtres adaptées à la Thiérache pour constituer des haies arbustives et arborées. En majorité, les plants seront de la marque Végétal Local. La commune est située sur la Zone Nord Est.
- b) Préparation du sol et mise en forme : Après un sous-solage, une préparation fine du sol sera faite pour pouvoir ensuite implanter les jeunes plants, tous les mètres. Une gaine de protection lapin, lièvre est mise avant l'implantation du plant. La plantation sera réalisée dans une bande enherbée d'au minimum 3 m.
- c) Paillage : un paillage biodégradable (paille, bois déchiqueté...) sera posé juste après la plantation, pour éviter la concurrence de l'herbe les premières années et, une bande enherbée sera implantée en limite du paillage.

B Destruction des reliquats de haies

L'arrachage est prévu à l'hiver 22-23, après les plantations.

6 Annexes

- Plan de situation
- Schéma de plantation
- Autorisation d'arrachage
- Autorisation de plantation
- Autorisation de la commune

Structure accompagnatrice : Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache

Adresse : 43 rue du général de Gaulle – 02260 LA CAPELLE

Nom du référent Technique : GION Françoise

Signature : 

